

PROCES VERBAL

Séance du 23 juin 2026 à 18 h 30 mn

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures et 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente par mesure de sécurité en raison de l'épisode de forte chaleur.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf Madame Maryline CHEVALIER (qui a donné pouvoir à Monsieur Mathieu GORIUS-MARTIN), Monsieur Pierre GROUSELLE (qui a donné pouvoir à Monsieur Sébastien KIEFFER) et Monsieur Jean-Philippe TROUSSET (qui a donné pouvoir à Monsieur Mathieu MOBILLION).

Le Président, Sébastien KIEFFER, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a désigné Monsieur Mathieu MOBILLION comme secrétaire de séance en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal du 28 avril est adopté.

I. DELIBERATIONS

> D27/2026 : GRAND REIMS : CONVENTION POUR REIMS ACTIV'ETE

Le Maire présente la convention Reims Activ 'été 2026.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce programme.

Il indique que le coût est de 170 euros par enfant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention pour adhérer à Reims Activ é'té,

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au programme Reims Activ é'té
- DECIDE que la commune prendra en charge 50%, le reste sera à la charge des familles.

> D28/2026 LOGEMENTS COMMUNAUX : VALIDATION DU DEVIS POUR LE LOT METALLURGIE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'en 2025, lors du lancement du marché public pour la construction de deux maisons individuelles, le lot 5 dudit marché avait été déclaré sans suite faute d'offres comparatives.

L'absence de candidat n'a pas fait disparaître le besoin de ce lot.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le marché public pour la construction de deux maisons individuelles communales
- Vu la déclaration sans suite du lot n°05 : Métallerie – Serrurerie
- Vu le devis de l'entreprise Métallerie Bachelin Damien pour un montant de 8 324.69€ TTC.
- Constatant qu'une somme de 487.31€ concernant les numéros de voirie est présente sur le devis alors que la commune fournit gratuitement les numéros de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider le devis de l'entreprise Métallerie Bachelin Damien sans la somme de 487.31€ pour les numéros de voirie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Bachelin Damien.

➤ **D29/2026 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE L'EGLISE POUR LA DEUXIEME TRANCHE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations précédentes concernant la rénovation de l'église,

Vu le diagnostic patrimonial complet de l'édifice en date du 12 novembre 2024,

Considérant le devis établi pour la deuxième phase des travaux de rénovation de l'église ainsi que les travaux d'entretien de l'édifice.

Considérant l'état de l'édifice et la nécessité de continuer les travaux commencés,

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité :

- DECIDE de valider le devis de Monsieur GISSINGER pour la partie travaux d'entretien de l'église,
- DECIDE de valider la deuxième partie des travaux concernant l'église, c'est-à-dire, la restauration de bras sud du transept sous réserve des subventions obtenues par les diverses administrations (DRAC, UDAP, Département...) ainsi que via le mécénat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer tous dossiers de demande de subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

➤ **D30/2026 ACHAT DE SURFACE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE, LA CREATION D'UN PARKING ET AMENAGEMENT DU CARREFOUR**

Monsieur KIEFFER rappelle aux membres du conseil le projet d'extension du cimetière, la création d'un parking et l'aménagement du carrefour.

Monsieur le Maire informe également le conseil de la validation de la demande de DETR faite en 2025 pour ce projet,

Vu l'avis des domaines,

Vu la subvention DETR accordée,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité de tous pour se rendre au cimetière et pouvoir se garer en toute sécurité sans encombrer la voie publique,

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entamer les échanges avec le propriétaire de la parcelle dans le cadre de négociations,
- DE CHARGER Monsieur le Maire de faire un retour au conseil municipal sur la teneur des négociations avec le propriétaire afin que le conseil puisse décider de la suite à donner audit projet.

➤ **D31/2026 : SITE INTERNET : VALIDATION DU DEVIS POUR LE NOUVEAU SITE INTERNET**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que le site internet actuel de la mairie est devenu obsolète.

Un travail de refonte a été fait avec les membres de la commission « Communication ».

Le responsable de la commission « Communication » présente le projet de nouveau site internet et le devis de l'entreprise CYBERCREATION d'un montant de 4 980.00€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir discuté, DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER de devis de l'entreprise CYBERCREATION pour un montant de 4 980.00€ TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du nouveau site internet de la commune.

➤ **D32/2026 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU R.I.F.S.E.E.P**

Vu l'instauration du régime indemnitaire RIFSEEP par délibération du Conseil Municipal de Ormes en date du 5/12/2016,

Vu les mouvements de personnel à venir au sein de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les plafonds de la catégorie C à la suite des mouvements de personnel,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16/06/2026

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante une revalorisation de :

- **L'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE)** liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- **Du complément indemnitaire annuel (CIA)** versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Dans le cadre d'emploi des catégories C avec les plafonds annuels suivants (Les plafonds de la catégorie B restent inchangés par rapport à la délibération du 06/05/2025)

	Groupes	Plafonds IFSE (Part fonctions)	Plafonds CIA (Part résultat)
CA TE GO RI E B	REDACTEURS		
	Groupe 1	17 480 €	2 380 €
	Groupe 2	16 015 €	2 185 €
	Groupe 3	14 650 €	1 995 €
CA TE GO RI E C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ET ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
	Groupe 1	5 500 €	550 €
	Groupe 2	3 500 €	350 €

	Insatisfaisant (25%)	A Améliorer (50%)	Satisfaisant (75%)	Supérieur aux attentes (100%)
Relation avec la hiérarchie (respect de la hiérarchie et des règles de courtoisie, rend compte de son activité) (20%)				
Relation avec le public (Politesse, écoute, neutralité et équité) (20%)				
Gestion du temps (Organisation de son temps de travail, ponctualité, assiduité) (20%)				
Prise d'initiative (capacité à prendre seul des décisions permettant l'amélioration de son activité et de celle des autres) (20%)				
Souci d'efficacité et de résultat (capacité à prendre en compte la finalité de son activité et à rechercher la qualité du service rendu) (20%)				

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- La modification des plafonds IFSE et CIA proposés,
- La modification des critères d'attribution du CIA pour l'ensemble des agents communaux,
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2026
- Les crédits correspondants seront prévus au budget 2026.

➤ **D33/2026 : ASSOCIATION FONCIERE / DESIGNATION D'UN MEMBRE DU BUREAU**

Suite à la vente de ses terrains, Madame FOREST Anne, membre du bureau de l'AF pour délibération de la commune, ne peut plus siéger.

Il faut donc procéder à la nomination d'un nouveau membre du bureau.

Pour rappel, les membres désignés par la chambre d'Agriculture sont :

- ✓ *COUSINA Raymond*
- ✓ *PARMANTIER Bernard*
- ✓ *TROUSSET Alain*
- ✓ *SUPLY Michel*

Par délibération de novembre 2022, la commune proposait les propriétaires suivants :

- ✓ *CACHET Hubert*
- ✓ *FOREST Anne*
- ✓ *MOBILLION André*
- ✓ *COUSINA Denis*

Après en avoir discuté, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE de désigner Monsieur Jean-Philippe TROUSSET comme membre du bureau, en lieu et

place de Madame Anne FOREST.

- DECIDE de désigner Monsieur Jean-Philippe TROUSSET, conseiller municipal, pour suppléer le Maire en cas d'impossibilité pour ce dernier à se rendre à une réunion de l'AFAFAF A4 CSR.

➤ **D34/2026 : GRAND REIMS : VOTE POUR LA DELEGATION DE COMPETENCE EN URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Maire et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont signé la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'année 2017.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2026-2032, la Communauté Urbaine du Grand Reims a actualisé la convention de service commun afin de répondre à plusieurs objectifs :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques en vue de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
- optimiser le système d'information de communes tout en garantissant davantage de sécurité juridique dans la production des autorisations d'urbanisme et de continuité pour maintenir une qualité de service public aux utilisateurs ;
- favoriser l'émergence d'une culture commune de l'instruction des autorisations d'urbanisme et un partage des objectifs et des enjeux relatifs à la mise en application des documents d'urbanisme.

Après lecture de la convention, le maire sollicite l'autorisation de la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

VU la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

CONSIDERANT que les communes, dont le nombre total d'habitants est inférieur à 3500 habitants, peuvent disposer, si elles en font la demande, d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun de la Communauté Urbaine du Grand Reims et d'opter pour la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme.

➤ **D35/2026 : GRAND REIMS : DESIGNATION DES MEMBRES DU C.L.E.C.T**

Vu la demande de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Le Conseil, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Sébastien KIEFFER, Maire en qualité de délégué auprès de la CLECT.

DESIGNE Monsieur Mathieu MOBILLION, 1^{er} Adjoint, comme suppléant

➤ **ETAT : AVIS SUR LE PROJET « SAGE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GORIUS-MARTIN, chargé de faire un rapport synthèse à l'ensemble des conseillers sur le projet « SAGE ».

Après la synthèse, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, qu'il ne s'agit pas d'une délibération mais il souhaite recueillir l'avis des membres sur cette question.

Le sujet est donc mis aux voix, 12 voix POUR le projet, 2 voix CONTRE le projet, 1 abstention.

L'avis de la municipalité est favorable au projet de périmètre.

II. AUTRES ORDRES DU JOUR

- Point sur les logements communaux

Monsieur le Maire explique que le choix des cuisines a été fait, la livraison et la pose sont programmées pour fin août-début septembre.

- Point sur l'Eglise et le cimetière

Les travaux de la première phase sont bientôt terminés, l'échafaudage est en cours de démontage.

Une procédure de reprise de concessions dans le cimetière à côté de l'église débutera en septembre.

Monsieur le Maire profite d'évoquer l'église pour lire un courrier d'un administré. Dans le courrier, l'administré demande que les cloches ne soient plus en fonction durant la nuit.

Monsieur le Maire demande qu'un tour de table soit fait pour que chacun s'exprime sur ce sujet et vote pour ou contre la remise en route des cloches la nuit lorsque les travaux le permettront.

A l'issue du tour de table, il ressort que les membres du conseil ayant émis un avis sont majoritairement favorables à la remise en fonction des cloches telles qu'elles étaient avant l'arrêt.

- Refuge : point sur la proposition d'avenant

Monsieur le Maire explique que la mairie a été destinataire qu'une nouvelle convention avec le refuge. La tarification va évoluer de 0.70€ à 1€ par habitant et par an.

Cette évolution s'explique par l'augmentation significative des frais vétérinaires et des produits de soin, la hausse importante du coût de la nourriture ainsi que la hausse de tous les frais annexes (énergie, transport, entretien des infrastructures).

- Grand Reims : pouvoirs de police spéciale

Monsieur le Maire explique au conseil que dans les 6 mois qui suivent l'installation du Grand Reims, les maires de la communauté urbaine du Grand Reims doivent prendre un arrêté pour signifier au Président de l'intercommunalité leur souhait de conserver ou non certaines compétences comme la publicité, l'habitat...

- Elections : composition de la commission de contrôle de la liste électorale

À la suite du renouvellement de l'équipe municipale, il faut désigner trois personnes pour composer la commission de contrôle des listes électorales.

La commission sera composée comme suit :

- Conseiller municipal : Alexandra MAUCLERT
- Délégué de l'administration désigné par le préfet : Michel SUPPLY
- Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Philippe GARET

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe ses colistiers qu'il s'est porté candidat pour différents groupes de travail et conseil d'orientations au sein de l'intercommunalité.

Notamment la voirie, pour laquelle il a déjà eu une réunion. Un passage dans chaque commune va être fait pour faire un état des lieux de la voirie. Pour septembre, chaque commune doit lister ses priorités de demandes de travaux au Grand Reims. Globalement d'ici 2029, tous les éclairages seront passés en LED. Enfin, Monsieur le Maire a eu un rendez-vous avec Monsieur AMOURA au sujet de la pétition des riverains de la rue de Reims, les travaux devraient avoir lieu en 2027.

Monsieur le Maire explique il a également eu une réunion en visioconférence au sujet des pistes cyclables car les services du Grand Reims souhaitent prolonger la piste de la zone des Blancs Fossés et la sécuriser.

Monsieur MOBILLION informe les élus qu'il a été saisi qu'une demande de la part des locataires de la rue de la Briqueterie pour poser une clôture afin de diviser le jardin partagé en deux. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission bâtiments.

Madame NUYTTENS rappelle que la commission culture et vie locale se réunit le jeudi 25 juin à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le président de séance

Le secrétaire de séance